COMMUNE D'ETOURVY SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain JESSIONESSE, adjoint au Maire.

Présents:

Mmes: Marie-Christine PORTIER, Sandrine SERVAIS, Catherine GOVIN, Christelle SEURAT **Mrs.**: Dominique FOURMEAUX, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Laurent BRAGUE, Michel ROYER.

Absents excusés

Monsieur Dominique LHOMME, ayant donné pourvoir à Sylvain JESSIONESSE, Michel BOUCHÉ

Christelle SEURAT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Sylvain JESSIONESSE donne lecture du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023 qui est accepté à l'unanimité dont 1 pouvoir

Avant de commencer la séance, Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les missions et délégations du 2^{ème} adjoint. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Modification du nombre d'adjoint

Le Maire adjoint rappelle que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum 3 adjoints.

Plusieurs travaux d'investissement significatifs sont en cours de réalisation ou de préparation. Cela nécessite des moyens humains pour préparer les dossiers et suivre la réalisation de travaux en appui du cabinet d'architecte retenu.

Le maire adjoint propose de porter le nombre d'adjoints à 2 et que le poste du deuxième adjoint soit effectif à compter du 1er aout 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir, de porter le nombre d'adjoints à 2 et que le poste du deuxième adjoint soit effectif à compter du 1er aout 2023.

Election du deuxième adjoint

Le maire adjoint donne la parole aux conseillers qui souhaitent postuler au à la fonction de deuxième adjoint.

M. Dominique FOURMEAUX se porte candidat et explique ses motivations.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Monsieur Dominique FOURMEAUX ayant obtenu 10 voix a été proclamé 2^{ème} Adjoint et installé en date du 1^{er} août.

Indemnité du deuxième adjoint

Le maire adjoint indique que les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints sont déterminées conformément au barème figurant à l'article L.2123-23

% de l'indice brut terminal	Montant maximum	Décision prise le 26 mai 2020
Maire	25.5 %	18 %
Premier adjoint	9.9 %	5 %

Le maire adjoint propose que la rémunération du deuxième adjoint s'établisse également à 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 204.30 € brut par mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir de fixer la rémunération du deuxième adjoint à 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Délégation de fonction au 2ème adjoint

Le maire adjoint indique qu'un arrêté doit être pris pour les délégations de fonction du 2ème adjoint. Délégation de fonction est donnée au 2ème adjoint dans les domaines suivants : en matière de finances, d'urbanisme, de travaux de voierie, de patrimoine bâti et de communication avec les administrés.

Dossier Saunier Hugot:

Le maire adjoint présent au conseil Municipal le plan de financement actualisé au 27 juillet de la construction du deuxième gite Saunier-Hugot à savoir :

Montant des dépenses	Total HT
Montant total du marché initial	352 802 €
Montant des avenants déjà reçus (suite aux travaux réalisés qui n'avaient pas été chiffrés initialement)	22 408 €
Montant des révisions déjà reçues (suite à l'actualisation des devis en lien avec le cout de la construction)	4 300 €
Total actualisé au 27 juillet 2023	379 509 €
Soit un dépassement du budget initial de	26 707 €

Plan de financement	Total HT
Total des dépenses actualisées au 27 juillet 2023	379 509 €
Subventions accordées	281 665 €
Emprunt MT réalisé	70 000 €
Reste à financer, actualisé au 27 juillet 2023	27 844 €

Le Maire adjoint

- Indique que d'autres révisions de prix sont attendues pour les lots dont l'exécution est planifiée à la rentrée
- Rappelle qu'un loyer supplémentaire sera versé par le foyer rural à la commune d'Etourvy suite à la mise en place d'un avenant au bail en place intégrant ce deuxième gite. Le montant du loyer sera calé le reste à la charge pour la commune, amorti sur une durée de 15 à 18 ans
- Précise que ces informations ont été partagées avec les dirigeants du Foyer Rural d'Etourvy
- Indique que les dirigeants du Foyer Rural vont soumettre à leur conseil d'administration, le principe de verser une avance de trésorerie de 25 000 € à la commune d'Etourvy d'ici la fin de l'année 2023. Cette avance de trésorerie viendra en déduction des prochains loyers versés par le foyer rural à la commune d'Etourvy

Le Maire adjoint présente les devis reçus pour faire réaliser un diagnostic d'infiltrométrie au sein du gite saunier Hugot. Ce diagnostic est indispensable pour obtenir le versement des aides Climaxion.

2 entreprises ont été sollicitées pour communiquer leur devis préalablement à la tenue du conseil municipal

- Agenda Diagnostic : devis communiqué pour un montant de 791.67 €
- Diag'Immo : le devis n'a toujours pas été communiqué malgré notre relance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir de retenir la société Agenda Diagnostic pour un montant de 791.67 €.

Dossier Cantine scolaire:

Le maire adjoint présente au conseil Municipal

- Les travaux réalisés par le Cabinet PIERSON pour reprendre et corriger la mission initialisée par la SICAHR
- Les démarches entreprises pour solliciter des financements complémentaires du fait de l'augmentation significative du montant des travaux à financer auprès :
 - o Du Conseil départemental
 - o Du conseil régional
 - o De l'Etat, via la mise en place du « Fonds vert »,
 - Des aides Climaxion
 - O De la vente de CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)
- Les informations collectées à ce jour concernant le plan de financement de la rénovation de la cantine synthétisées ci-dessous :

	Préparation dossier en 2021	Actualisation du dossier 2023	
Cabinet d'architecte	SICAHR	PIERSON	
Montant des travaux	110 400 €	260 000 €	
Subvention acquises	88 220 €	88 220 €	
Actualisation des demandes de		En cours pour Conseil	
subventions		départemental, Conseil	
		Régional, DETR « Fonds vert »	
Aides Climaxion	Démarches en cours		
Vente CEE	A formaliser avec le devis des entreprises		
Reste à charge de la mise aux	16 773 €	16 773 €	
normes de l'assainissement			
Reste à charge de la	38 953 €	A actualiser à l'automne 2023	
commune			

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir de

- de poursuivre l'étude de projet de réhabilitation de la cantine scolaire et la préparation d'un plan de financement adapté et cohérent avec les ressources financières de la commune.
 L'objectif est de disposer des informations nécessaires au cours de l'automne 2023 afin de décider des modalités à retenir pour mener à bien ce projet de rénovation.
- de solliciter une subvention du programme « Fonds vert » géré par l'Etat
- de solliciter une subvention du programme Climaxion de l'ADEME et de la région
- de demander auprès du SDEA la valorisation financières des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)
- Autorise le maire et les adjoints à réaliser les démarches de demandes d'aides et de subventions

Le conseil municipal prend connaissance des devis collectés pour

- Les missions de contrôle technique

Société DEKRA : 3345 € HT
 Société SOCOCTEC : 3800 € HT

- Les diagnostics plomb et amiante (avec 20 échantillons d'amiante)
 - o BC2E 1500 €

o Aléas contrôle : 1330 €o Agenda diagnostic : 1900 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir de de retenir les entreprises suivantes si la commune poursuit le chantier de réhabilitation de la cantine :

- Société DEKRA pour réaliser la mission de contrôle technique
- Société Aléas contrôles pour réaliser les diagnostics plomb et amiante.

Dossier Halte randonneurs:

Le foyer rural a transmis à la région Grand Est qui gère les fonds européens, les devis mis à jour afin d'actualiser la demande de financement liée à l'augmentation du montant des travaux. Le reste à charge pourrait atteindre environ 11 000 € selon les premiers retours qui restent à confirmer.

Les dirigeants du foyer rural vont soumettre au conseil d'administration de l'association, la demande de financer le reste à charge.

La réunion de coordination est fixée le mardi 12 septembre à 16 h.

Dossier requalification du terrain de tennis :

Le conseil municipal prend connaissance de l'actualisation du plan de financement avec les informations collectées à ce jour

Montant HT	Situation de départ	Modification	Situation après
			modification
Montant des travaux	128 964 €		128 964 €
Aide ANS	58 080 €	-18 000 €	40 080 €
Aide Conseil	22 542 €	+ 11 000 €	33 542 €
Départemental			
Aide Conseil	22 542 €		22 542 €
Régional			
Participation	12 897 €		12 897 €
KOMPAN			
Reste à la charge	12 901 €		19 901 €
pour la commune			

L'actualisation de la participation financière de la société KOMPAN est en attente à ce jour.

Le Conseil Municipal décide d'attendre que le plan de financement soit mis à jour afin de connaitre le reste à charge, pour se prononcer sur la poursuite de ces travaux de requalification du terrain de tennis.

DIAGNOSTIC SAFER sur les biens vacants forestiers

Le conseil Municipal prend connaissance du devis établit par la SAFER pour mettre en place la réintégration des biens vacants dans le patrimoine de la commune d'Etourvy. Le montant du devis s'établit à 3660 €.

Le Maire adjoint précise que :

- Les biens identifiés vont réintégrer gratuitement le patrimoine de la commune
- La commune devra payer uniquement :
 - o les honoraires de la SAFER mentionnés dans le devis
 - o les honoraires d'un notaire si le conseil municipal décide de formaliser cela par un acte notarié

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir d'approuver le devis de la SAFER pour un montant de 3050.00 € HT soit 3660 €TTC.

Implantation d'un jardin du souvenir.

Catherine GOVIN présente la synthèse de sa mission de recherche, à savoir

- Visite de plusieurs cimetières où sont installés des jardins du souvenir
- Rencontre avec une première entreprise spécialisée qui a présenté plusieurs propositions techniques et formalisé un premier devis

Catherine GOVIN indique qu'elle souhaite rencontrer d'autres entreprises spécialisées en vue de présenter au conseil municipal plusieurs propositions techniques et financières. Le conseil Municipal prend connaissance des travaux et remercie Catherine pour les démarches et résultats obtenus.

Informations et questions diverses.

Orientations budgétaires et planifications des investissements et des financements

- Le maire adjoint a présenté tout au long de cette séance de conseil municipal, l'impact des projets d'investissements et de réalisation des travaux sur le budget de la commune avec pour objectif :
 - o De disposer d'une trésorerie positive au 31 décembre 2026 d'environ 100 000 €
 - O De rechercher un financement des investissements à l'aide des moyens disponibles pour limiter le reste à la charge de la commune à un maximum de 25 %
 - O De repousser en 2025, l'impact de nouvelles annuités si le conseil municipal décide la poursuite des travaux de réhabilitation de la cantine et le financement d'une partie par emprunt.
 - De poursuivre l'entretien et la rénovation des biens communaux à partir des recettes qu'ils génèrent (comme par exemple, le loyer versé par le foyer rural permettrait de réaliser de financer des travaux de rénovation de toiture)
- Un tableau de synthèse a été préparé et présenté. Il sera actualisé tout au long des prochains mois pour suivre l'évolution des finances de la commune et l'atteinte des objectifs fixés.

Périmètre de protection du captage des eaux de la commune de Chesley

- Le SDDEA a transmis à la commune d'Etourvy
 - L'arrêté déclarant d'utilité publique les périmètres de protection autour du captage de la commune de Chesley
 - o Les plans des périmètres de protection
- Le SDDEA demande de procéder au rattachement des périmètres de protection du captage communal de Chesley, aux documents d'urbanisme d'Etourvy. Toutefois la commune d'Etourvy n'a pas de carte communale ni de PLU. La commune d'Etourvy ne peut donc pas produire un arrêté
- La carte met en avant
 - O Qu'une partie du territoire d'Etourvy est comprise dans le périmètre éloigné
 - O Qu'une plus petite partie de ce territoire est comprise dans le périmètre rapproché
- Les personnes peuvent venir à la Mairie d'Etourvy pour prendre connaissance
 - O De la localisation des 2 périmètres sur la carte
 - O Des prescriptions applicables dans les 2 périmètres

- La carte et les prescriptions attachées aux 2 zones seront également consultables sur le tableau d'affichage

Assainissement Domaine Saint Georges

- La commune d'Etourvy est propriétaire des bâtiments exploités par Le Domaine Saint Georges. A ce titre la commune d'Etourvy a déposé des demandes et obtenu des subventions dans le cadre de l'opération groupée, pour faire mettre aux normes les installations d'assainissement. Initialement les travaux doivent être terminés début 2024 pour obtenir le versement des aides. La commune d'Etourvy va solliciter auprès de l'organisme instructeur une demande de prorogation pour réaliser les travaux en février 2025

Point d'avancement du litige avec la SICAHR

- Le maire adjoint présente au conseil Municipal l'état d'avancement des démarches entreprises :
 - Dépôt auprès du liquidateur de la SICAHR d'une demande d'indemnisation des préjudices subis
 - Ouverture d'un dossier d'assistance juridique auprès de la compagnie d'assurance Groupama
 - o Appui de maitre Xavier COLOMES pour poursuivre les démarches entreprises et solliciter une demande d'indemnisation

Fête du 14 juillet 2023

- Le conseil Municipal remercie les personnes qui se sont impliquées pour l'organisation et la réalisation de cette manifestation, qui a été appréciée par les personnes présentes à l'apéritif ouvert à tous et au repas accessible sur réservation préalable. Par ailleurs, le feu d'artifice attire toujours de plus en plus de personnes « extérieures » .
- Le maire adjoint et le responsable du CPI ont échangé sur les mesures de sécurité complémentaires à mettre en place pour les prochains feux d'artifice

Prévention incendie :

- L'actualité de cette année rappelle une nouvelle fois que les risques d'incendies sont de plus en plus fréquents au regard de la sécheresse estivale constatée. A ce jour, notre commune et plus largement notre département, sont encore situés dans des zones moins à risque que d'autres situés plus au sud de la France.
- Le maire adjoint rappelle que l'entretien des terrains situés à proximité des lieux d'habitation est une des mesures efficaces pour protéger les biens et maisons d'habitation. Une information complémentaire sera diffusée à l'ensemble de la population en prévision de l'été 2024 dans une démarche de prévention des risques.

Sécurité routière

- Les mesures réalisées sur la circulation de la route en direction de Chesley sont terminées. Les résultats seront présentés lors d'un prochain conseil municipal

Sécurité de la passerelle située rue du Flamard

Une entreprise locale de Menuiserie va être sollicitée pour réaliser les travaux d'entretien et de renforcement de cette passerelle

Drapeaux monument aux morts

- Les drapeaux ont été maintenus volontairement sur le monument aux morts jusqu'à la fête du 14 juillet. Ils sont maintenant retirés

Entretien de la commune

- Sébastien GUILBOT a pris ses fonctions en mars 2023. Les missions attribuées sont remplies et les objectifs fixés sont atteints. Chacun a pu le constater l'enthousiasme et l'efficacité avec lesquels Sébastien remplit sa mission, tout comme le faisaient ses prédécesseurs.
- Les haies qui bordent le sentier de la Coquecelle demandent à être taillées. Dès que le matériel communal sera de nouveau opérationnel, ce travail d'entretien sera réalisé
- Le conseil Municipal remercie par ailleurs toutes les personnes qui ont réalisé plusieurs tâches d'entretien en prévision des 2 événements qui se sont tenus sur la commune (vide greniers/randonnée et le 14 juillet) et plus particulièrement
 - o Sébastien GUILBOT pour l'entretien général de la commune
 - o Jean-Christophe SEURAT pour le broyage du terrain de foot, de ses abords et des chemins de randonnées
 - O Patrick POUCHAIN pour le nettoyage du verger situé à côté du local technique et de sa disponibilité pour les « petits coup de main divers et variés »
 - o Et toutes les personnes qui s'impliquent bien volontiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

L'Adjoint au Maire Sylvain JESSIONESSE